



# COMPTE-RENDU VISITE DE QUARTIER





# LES ÉLUS ET LES SERVICES PRÉSENTS :

## ● Julien Gondard,

Maire de Fontainebleau,

## ● Antoine Ingold,

Adjoint en charge de la participation citoyenne et des développements numériques,

## ● Thibault Fline,

Adjoint en charge de la voirie, la circulation, le stationnement, la mobilité, le cadre de vie et l'occupation du domaine public,

## ● Francine Bollet,

Adjointe en charge de l'urbanisme et du développement urbain,

## ● Hélène Maggiori,

Conseillère municipale déléguée à la forêt et à la candidature du Domaine de Fontainebleau au patrimoine mondial de l'Unesco,

## ● Carole Guernalec,

Conseillère municipale déléguée à la dynamisation du commerce et de la marque Fontainebleau,

## ● Gérald Ronteix,

Conseiller municipal délégué à la sécurité,

## ● Marc Decrouy,

Directeur général des services de la Ville,

## ● Police municipale.

**Le rendez-vous a été donné au niveau de la fontaine de la place de l'Étape.**

## I. QUESTIONS GÉNÉRALES

### • Les Bellifontains constatent que de nombreuses voies sont en mauvais état et s'interrogent quant à la stratégie adoptée pour prioriser les chantiers.

Nous sommes conscients du mauvais état d'un certain nombre de routes bellifontaines. Néanmoins **Fontainebleau compte plus de 42km de voirie**, il est donc impossible de procéder à une reprise de l'ensemble des voiries sur un temps court. C'est pourquoi la Ville s'est dotée d'un outil d'aide à la décision qui permet de cibler quartier par quartier les chantiers prioritaires : **Vialytics**.

Ce système permet de cartographier avec précision l'état de nos routes et de nos rues (trous/fissures/nids de poules), afin d'établir une liste des chantiers prioritaires. **Cette carte est accessible sur le site de la Ville dans la rubrique « Cadre de vie », puis « Mobilité et Stationnement ».**

#### Rappel des voiries reprises en 2023 :

- Rue Denecourt ;
- Place Decamps ;
- Boulevard Churchill ;
- Rue Guérin (entre la place Decamps et la rue Victor Hugo) ;
- Rue René Quinton (entre le boulevard Joffre et la route Louise) ;
- Rue Adam Salomon ;
- Route de la Bonne Dame, route Notre-Dame-du-Bon-Secours et route Louise (blowpatcher uniquement).

#### Chantiers 2024 :

- Rue Anne-Marie Javouhey entre Lagorsse et Joffre, reprise de la voirie, réalisée le 16 avril ;
- Impasse de l'Aqueduc, reprise de la voirie, réalisée le 17 juin ;

- Rue Dancourt, reprise de la voirie dans sa partie comprise entre la rue Comairas et la rue Gambetta, réalisée le 18 juin ;
- Reprise de la rue de Ferrare dans sa partie comprise entre la rue Royale et le passage Ronsin avec enfouissement de l'éclairage public et renouvellement des équipements: chantier terminé fin août ;
- Rue du Sergent Perrier, reprise de la voirie, mise en place d'un ralentisseur et mise aux normes de la place PMR, chantiers réalisés entre le 15 et le 19 juillet 2024 ;
- Rue Barbier, reprise de la voirie, réalisée entre le 22 et le 26 juillet ;
- Reprise intégrale de la rue des Bois avec enfouissement des réseaux, chantier démarré à la mi-octobre.



Rue du Sergent Perrier



Place Decamps



Rue Denecourt

• La nuit, lorsque l'éclairage urbain est éteint, certains riverains estiment que la traversée des routes est dangereuse.

À terme, tout l'éclairage de la Ville aura été remplacé par la technologie LED. Ce chantier au long cours, prévu sur encore 4 ans, concerne 1 519 lanternes au total. S'il nécessite des investissements importants, cela permet dès à présent de réaliser des économies d'énergie tout en maintenant le même niveau de luminosité dans nos rues.

À ce jour, 51% de l'éclairage public a été passé en LED.

Avantage non négligeable de cette nouvelle technologie, il est désormais possible de mettre en place un éclairage « clair de lune » la nuit.

Ainsi, en lieu et place de l'extinction des feux la nuit (à partir de 1h30 dans le centre-ville et à partir

de minuit dans les autres quartiers), nous serons en mesure de diffuser une lumière de **faible intensité et de basse consommation**, qui facilitera les déambulations des Bellifontains la nuit, sans pour autant importuner la faune locale.

Le quartier piéton de la rue des Sablons était le premier concerné par ce nouveau dispositif.

Depuis la fin de l'année dernière, **de nouveaux quartiers sont équipés**, notamment rue d'Avon, place d'Armes, rue de la Chancellerie, rue Paul Séramy, et rue Marrier, ainsi qu'au niveau de la rue Aristide Briand et des rues adjacentes (rue d'Alsace, rue de la Coudre...).



• Les Bellifontains nous interrogent sur les mesures prises par la Ville pour lutter contre l'insécurité.

Face à une réorganisation de la circonscription de Police Nationale ayant eu pour effet une réduction des patrouilles, la ville de Fontainebleau a décidé de mettre en place, dès janvier 2025, **une brigade de nuit de police municipale** répondant aux besoins des administrés aux heures où les sollicitations sont les plus présentes. Les missions de cette équipe seront axées sur la lutte contre les troubles à la tranquillité publique et les délits : regroupements créant du tapage, trafic de stupéfiants et consommation de protoxyde d'azote, gestion des fins de soirées, problématiques co-living...

Les Bellifontains ne doivent pas hésiter à **contacter directement** la patrouille de Police Municipale en cas

de besoin au numéro suivant : **06 74 59 28 87.**

Parallèlement, un investissement conséquent et une remise à niveau de l'ensemble du système de vidéo-protection est en cours notamment avec le passage en fibre du système permettant de nouveaux usages et une exploitation en temps réel via les opérateurs du **Centre de Supervision Urbain (CSU)**. Dès fin 2025 et la fin du déploiement de la fibre, un opérateur sécurisera l'espace public aux heures de présence de policiers municipaux. En dehors de la présence d'opérateurs, le système est exploité par le chef de poste du commissariat de police de Fontainebleau 7j/7 et 24h/24.

• Avec la disparition des « Monstres » (collecte des encombrants) nombre de Bellifontains s'interrogent sur la marche à suivre pour se débarrasser des déchets les plus volumineux.

Dorénavant, pour les gros déchets, les meubles, les produits toxiques ou non recyclables que vous souhaitez jeter, **il est nécessaire de se rendre en déchetterie**. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023, toutes les déchetteries du réseau SMITOM-LOMBRIC (cf schéma) sont accessibles aux Bellifontains (fin de la sectorisation), il vous faut simplement **une carte d'accès, gratuite** sur présentation d'un justificatif de

domicile directement sur place. Si vous ne possédez pas de véhicule, il existe une autre solution : « **Allô déchets** ». En prenant rendez-vous par téléphone au 01 64 23 35 54, une équipe se rendra à votre domicile pour collecter vos encombrants moyennant une participation de 10€ par m<sup>3</sup> ou 20€ par m<sup>3</sup> s'il s'agit de gravats.

14h-18h30

9h30-18h30

10h-13h

FERMÉ

|                       | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENREDI | SAMEDI | DIMANCHE |
|-----------------------|-------|-------|----------|-------|---------|--------|----------|
| Bourron-Marlotte      |       |       |          |       |         |        |          |
| Dammarié-lès-Lys      |       |       |          |       |         |        |          |
| Écuellies             |       |       |          |       |         |        |          |
| Le Châtelet-en-Brie   |       |       |          |       |         |        |          |
| Le Mée-sur-Seine      |       |       |          |       |         |        |          |
| Orgenoy               |       |       |          |       |         |        |          |
| Réau                  |       |       |          |       |         |        |          |
| St-Fargeau-Ponthierry |       |       |          |       |         |        |          |
| Savigny-le-Temple     |       |       |          |       |         |        |          |
| Vaux-le-Pénil         |       |       |          |       |         |        |          |
| Vulaines-sur-Seine    |       |       |          |       |         |        |          |

Du 15 juin 2024 à la réouverture de la déchetterie de Vaux-le-Pénil



• Plusieurs Bellifontains nous interrogent sur la hausse de leurs impôts locaux, alors que la ville s'est engagée à ne pas les augmenter.

En 2024, et pour la huitième année consécutive, le taux d'imposition n'a pas été modifié afin de **préserver le pouvoir d'achat des Bellifontains**. Vous avez cependant pu constater une hausse de vos impôts.

**Cela est dû à l'augmentation des bases d'impositions de la taxe foncière décidée par l'État, et sur laquelle la Ville ne peut agir.**



• Dans le cadre de la mise en place de la Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculation (LAPI) et afin d'éviter des verbalisations erronées, les détenteurs de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) souhaiteraient connaître les modalités à suivre pour enregistrer leurs véhicules.

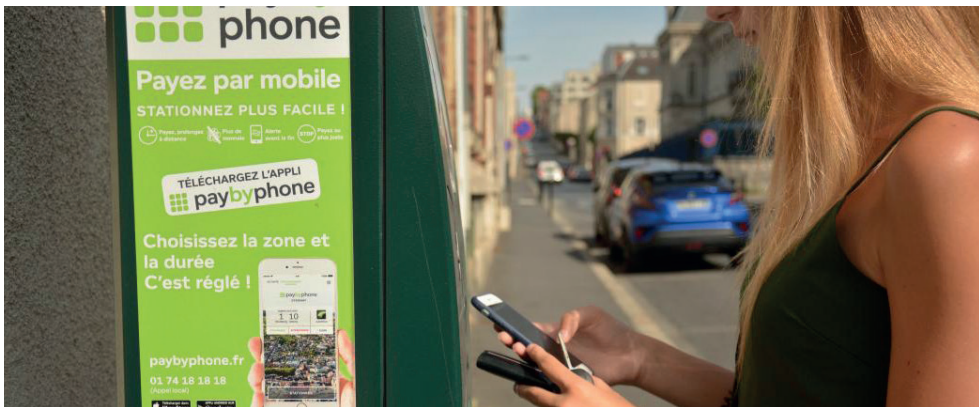
La plupart des professionnels de santé bénéficient du **stationnement gratuit dans le cadre de leurs fonctions**. Il leur suffit de s'enregistrer auprès d'Interparking ou de prendre un ticket « caducée » (gratuit) sur l'horodateur.

« PayByPhone », il suffit de se rendre aux locaux d'Interparking (situés au niveau -1 du parking de la place de la République), muni d'une copie de la carte grise du véhicule ainsi que d'une copie de la CMI en cours de validité.

Pour les détenteurs de la carte CMI qui ne souhaiteraient pas ou ne pourraient pas s'enregistrer, il est nécessaire de prendre un ticket gratuit « Personne à Mobilité Réduite » (PMR) au parcmètre et d'afficher la carte de manière bien visible sur le pare-brise.

Pour les détenteurs d'une **carte CMI-stationnement**, afin de bénéficier du stationnement gratuit sans avoir besoin de se rendre au parcmètre, ni d'utiliser l'application

Attention, malgré l'enregistrement auprès d'Interparking il sera toujours impératif **d'apposer votre carte CMI-stationnement sur le pare-brise, bien visible.**



• Les riverains mentionnent l'incivisme de nombreux Bellifontains concernant les déjections de leurs chiens et s'étonnent de la disparition des sacs en libre-service au niveau des espaces dédiés.

Les sacs ont été retirés car les distributeurs étaient souvent vidés dans la journée du réapprovisionnement par des propriétaires de chiens indisciplinés. Nous ne constatons d'ailleurs pas d'amélioration notable de la situation via ce dispositif. De plus, la lutte contre ces incivilités est difficile,

il n'est possible de verbaliser les propriétaires que lorsqu'ils sont pris sur le fait.

verbaliser les contrevenants. Nous allons néanmoins lancer prochainement une nouvelle campagne de sensibilisation dans l'espace public afin d'inciter les Bellifontains à faire preuve de davantage de civisme.

À terme, l'augmentation du nombre de caméras en ville et la création d'un centre de supervision urbain (CSU) permettra plus facilement de



↑ Campagne d'affichage " Incivilités " du 15/01/2024 au 05/03/2024



## 2. QUESTIONS - RÉPONSES

### ENSEMBLE DU QUARTIER :

#### • Pourquoi les badges d'accès aux bacs biodéchets ne fonctionnent plus ?

En raison de problèmes récurrents rencontrés sur les contrôleurs d'accès des bacs, le SMICTOM a fait le choix de **remplacer ce système**

par un dispositif plus robuste et plus fiable. Ce changement implique le remplacement de l'intégralité des badges, **ceux-ci vous ont**

**normalement été envoyés** par la poste début décembre.

#### • Les riverains apprécient la mise en place des nouveaux candélabres LED (cf question générale en première partie), cependant plusieurs lampadaires éblouissent l'intérieur de certains logements. Est-il possible d'installer des « caches » sur certains candélabres ?

Il sera possible de trouver des solutions au cas par cas en fonction des lampadaires concernés. Merci d'écrire à [espacespublics@fontainebleau.fr](mailto:espacespublics@fontainebleau.fr) en précisant l'adresse des logement concernés.

### PLACE DE L'ÉTAPE :

#### • Comment fonctionnent les radars pédagogiques à Fontainebleau ? Notamment ceux qui sont installés au niveau de la place de l'Étape.



Le radar pédagogique est avant tout un **outil de sensibilisation et de prévention** destiné à améliorer la sécurité routière. La ville de Fontainebleau en possède trois, qui sont régulièrement déplacés là où cela est nécessaire. Ils servent à :

- **Informer les conducteurs** de leur vitesse (le radar est réglé en fonction du lieu où il est positionné (20, 30 ou 50 km/h),
- **Prévenir** plutôt que sanctionner,
- **Aider à ancrer les nouvelles vitesses** à respecter (pour les zones de rencontre notamment).

**Les données sont enregistrées** (vitesse, nombre de véhicules,

horaires...) **puis étudiées** afin que les services de la Ville agissent si cela semble nécessaire (changement de sens de circulation, création de ralentisseurs...).

Les données des radars installés place de l'Étape entre le 18 octobre 2024 et le 29 janvier 2025 nous montrent que la moitié des automobilistes respectent la limite des 20km/h, 90% roulent en dessous de 30km/h et 99% en dessous des 40km/h. Ces chiffres ne sont pas encore satisfaisants, **de nouvelles mesures ou aménagements sont donc à l'étude** (cf questions ci-dessous).

#### • La place est parfois considérée comme dangereuse notamment à cause de certains véhicules qui circulent vite sur la zone partagée, et les deux-roues qui circulent sur le trottoir. Quelles mesures seront mises en place pour sécuriser la zone ?

La Police municipale va assurer une présence accrue sur la place pour **faire respecter tant le stationnement que les règles de circulation**.

La direction des Espaces publics étudie également la possibilité de **rajouter du marquage**, des plots réfléchissants ou de l'éclairage, sur certaines des zones « sensibles ».

#### • Les riverains estiment que les véhicules circulent trop vite sur la place, notamment par méconnaissance des caractéristiques d'une « zone de rencontre ». Est-il possible d'installer des panneaux plus grands concernant la limitation de vitesse à 20 km/h ?

Nos services ont commandé des **panneaux davantage visibles** qui seront mis en place courant février/mars.



- **Quel avenir pour les nombreux commerces désormais inoccupés dans le quartier qui n'ont pas trouvé de repreneurs ?**

**Fontainebleau n'a pas été épargnée par la conjoncture difficile**, la baisse du pouvoir d'achat des Français et la fermeture de grandes enseignes nationales (notamment « Camaïeu »). Les loyers / droits au bail des locaux vides ne semblent pas être adaptés à ce contexte particulier, le mécanisme de l'offre et de la demande ne permet donc pas aux porteurs de

projets de s'installer à Fontainebleau.

Il est malheureusement impossible d'encadrer les loyers ou droits au bail au niveau communal, leur éventuelle baisse ne peut donc que dépendre du bon vouloir des propriétaires.

Concernant « Camaïeu » en particulier, les locaux ont été rachetés par

la Société d'Économie Mixte (SEM) du Pays de Fontainebleau afin de les restaurer, de les mettre aux normes puis de les **louer à un nouveau porteur de projet**. Les travaux ont d'ores et déjà débuté, le futur occupant des lieux proposera très probablement une offre de restauration.

- **Est-il possible d'installer des ralentisseurs aux abords de la place ?**

**Nos services vont étudier la question**, il faut cependant garder à l'esprit que leur efficacité est très « localisée », de plus, la rue étant large, les véhicules vont avoir tendance à passer au milieu pour les éviter.

- **La place est parfois noircie et sale. Quelles actions sont prévues afin d'assurer la propreté de la place ?**

**Plusieurs panneaux** rappelant l'obligation de ramasser les déjections canines **ont été installés sur la place**.

Un nettoyage de la place (et de la fontaine) est en cours, et effectué régulièrement, il est néanmoins

impossible d'intervenir en période de gel. Il est à noter que l'ajout d'arbres améliore le cadre de vie mais entraîne nécessairement des chutes de feuilles qui contribuent à noircir les dalles.



---

---

## RUE ARISTIDE BRIAND :

- **Une plaque blanche située devant une entrée d'appartement à proximité de la fontaine de l'Étape semble mal scellée.**

Nos services ne peuvent intervenir directement sur ce point précis, **nous allons programmer l'intervention d'une entreprise**.

---

---

## RUE D'AVON :

- **Est-il possible d'installer un miroir au croisement rue d'Avon/rue Paul Séramy ? La visibilité est réduite.**

**La pose d'un miroir routier n'est pas considérée comme une solution appropriée en matière de sécurité routière.** Les miroirs routiers peuvent parfois créer des angles morts et des illusions d'optique, ce qui peut être source de confusion pour les conducteurs et augmenter les risques d'accidents.

- **Est-il possible d'ajouter une corbeille sur la petite place située devant le centre des impôts ?**

**La corbeille a été installée** dès le mois de décembre.



---

---

## RUE MARRIER :

- Quelles mesures sont mises en place pour empêcher les jeunes d'accéder au dernier étage du parking de l'Étape ?

La Police Municipale intervient déjà sur cette problématique, **des passages plus réguliers vont être effectués** et une sécurisation des lieux va être envisagée avec Interparking.

- Pourquoi y a-t-il de nouveaux plots au 23 rue Marrier ?

Ces poteaux ont été installés pour **faciliter la sortie de véhicules sur le trottoir opposé**. Les zébras marquants seront peints prochainement.



- Est-il possible de retirer les potelets au 7 rue Marrier qui ne semblent plus avoir d'utilité ?

Les deux poteaux ont été retirés.



---

---

## RUE ADAM SALOMON :

- Est-il possible d'ajouter un panneau "voie sans issue" en contrebas de la rue Adam Salomon ? Les véhicules qui s'engagent ne remarquent pas toujours que c'est un cul-de-sac et se retrouvent « coincés ».

Un panneau a été installé par nos services.





## DIVERS :

- Quelle est la marche à suivre pour informer la mairie de la présence de véhicules épaves abandonnés (voitures, trottinettes, vélos...) ?

Il suffit d'installer l'**application « Fontainebleau ma ville »**, de vous rendre dans la rubrique « **signaler un problème** », puis « **voirie et circulation**, » et enfin « **véhicule épave** ». Vous pourrez alors géolocaliser le

véhicule concerné et le prendre en photo pour une meilleure identification. Vous pouvez également appeler la patrouille de la **Police municipale au : 06 74 59 28 87**.



## 3. RESTONS EN CONTACT

- Vous avez une doléance à nous communiquer ? Vous souhaitez nous faire part d'un projet ? Écrivez à **maire@fontainebleau.fr**. Votre mail sera directement traité par le cabinet du maire.
- Les élus municipaux sont également à votre écoute. N'hésitez pas à les solliciter en faisant la demande par mail à **assistante.elus@fontainebleau.fr**.

Retrouvez tous les comptes-rendus des visites de quartier sur le site de la ville **www.fontainebleau.fr** ou en scannant ce QR code :

